

Edouard, qui différerait de ce que nous faisons déjà dans les diverses parties du Canada.

L'honorable député doit savoir que mes prédécesseurs, tant sous le gouvernement libéral, que sous le présent régime, depuis l'origine de la confédération jusqu'à présent, ont toujours considéré comme impossible l'administration du département, vu ses rapports avec les divers intérêts de chaque province, sans avoir un agent ou représentant dans les différents endroits. Les documents demandés établiront, comme je crois l'avoir déjà démontré, que tout ce qui est arrivé était inévitable, quel que fussent nos arrangements, que nous enissions ou non donné un représentant du département dans l'île du Prince-Edouard une plus grande autorité que celle accordée dans toute autre localité.

Le retard qui a eu lieu et qui a été la cause du mécontentement, ne provient aucunement de l'agent ou de l'insuffisance de l'autorité de l'agent qui réside à Charlottetown, mais du fait de l'erreur commise en se servant dans le bateau d'eau salée au lieu d'eau douce, et aussi de cet autre fait que les instructions formelles qui avaient été données pour tenir le bateau prêt à prendre la mer et faire le service régulier aussitôt que les autres bateaux discontinueraient le leur, n'ont pas été convenablement comprises. Quel que soit l'arrangement que nous aurions, si nous en adoptions un conforme aux desirs de l'honorable député, comment aurions-nous pu éviter ce qui est arrivé, lorsque, comme je l'ai dit, le département avait revêtu celui qui était chargé de la direction immédiate du bateau, non seulement d'un pouvoir discrétionnaire, mais lui avait aussi commandé de faire tout ce qui était nécessaire pour mettre le bateau en état de prendre la mer, ou pour le mettre prêt à faire le service.

Je crois avoir suffisamment répondu à l'honorable député, et j'ajouterais qu'il n'est pas encore temps de modifier les présents arrangements.

M. DAVIES (I. P.-E.) : D'après ce que je puis comprendre, l'honorable ministre ne voit pas qu'il soit à propos de modifier les arrangements existants. Je me contenterai naturellement de cette explication, et l'honorable ministre, de son côté, devra se trouver satisfait en en prenant la responsabilité.

M. TUPPER : Jusqu'à ce que nous ayons le tunnel.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Nous verrons bien. Je serais heureux d'obtenir de l'honorable ministre l'assurance qu'il appuiera au conseil le haut-commissaire et le premier ministre, et qu'il fera tout son possible en faveur de ce projet. Il ne nous a pas encore dit qu'il l'était. S'il est en faveur du projet, je serais heureux qu'il nous le dit. Mais, M. l'Orateur, pour ce qui regarde le *Stanley*, l'honorable ministre, en jetant sur son subalterne et non sur son département la responsabilité du retard dont j'ai déjà parlé—retard de trois jours, d'après lui, mais de neuf jours, d'après ce que j'en sais—n'est pas juste à l'égard de cet officier, parce qu'il sait bien que son subalterne ne pouvait obtenir de l'eau douce à Pictou.

M. TUPPER : Je l'ignore tout-à-fait.

M. DAVIES (I. P.-E.) : De fait, cet officier ne s'est pas procuré de l'eau douce.

M. TUPPER : Non, mais on aurait pu en obtenir.

M. DAVIES (I. P.-E.) : D'après mes informations, on ne pouvait s'en procurer. De fait, le bateau était obligé d'aller à Charlottetown pour trouver de l'eau douce, et c'est là qu'il aurait dû être dirigé d'abord. Si l'honorable ministre eût donné les instructions voulues, le service se serait fait, tout le monde eût été satisfait, et nous ne fatiguerions pas aujourd'hui cette chambre avec la présente affaire. Mais l'honorable ministre croit devoir dire qu'il ne modifiera pas les présents arrangements qui causent tant d'ennuis, qui sont si incommodes, font subir tant de pertes aux habitants de l'île, et imposent à leurs représentants la nécessité de se plaindre devant cette chambre tant qu'ils n'auront pas obtenu un remède.

M. HAGGART : Le débat s'est prolongé au delà de la limite que faisait prévoir la motion dont il s'agit présentement. Rien dans la motion n'indiquait qu'il serait parlé de l'administration des postes. Si je l'avais su, je me serais muni de documents pour répondre à l'honorable député. Il nous a dit que le département des postes ne s'est pas occupé de certaines représentations faites par la chambre de commerce, et que s'il s'en était occupé, et si les fonctionnaires de l'île du Prince-Edouard avaient été revêtus de l'autorisation voulue, que la distribution des malles n'aurait jamais souffert de retard. Je puis affirmer que, en recevant les représentations de l'honorable député ou de la chambre de commerce—je ne me souviens pas bien de quelle part—pour qu'un officier du département fût chargé d'expédier les malles par le détroit, j'ai donné des instructions pour que l'officier sur l'île eut le plein pouvoir d'expédier les malles par le détroit, de la manière la plus commode et la plus expéditive possible.

Pour ce qui regarde les postes sur l'île, j'appellerai votre attention sur quelques faits. La recette postale sur l'île est d'environ \$22,000 par année, recette qui se réduit à un peu moins de \$19,000 lorsque nous avons déduit les commissions, etc. D'un autre côté, le transport de malles sur l'île, par courriers ordinaires, nous coûte \$13,000, et \$17,577 par chemin de fer, en sus de ce que nous payons en subventions adressées aux divers bureaux de poste du Canada.

Tel est le prix payé par le département, en sus du montant requis pour le transport des malles sur le détroit par le *Stanley*. Quelle que soit la manière dont le service postal est fait, la recette provenant de cette source sur l'île du Prince-Edouard, est la plus faible que nous percevons en Canada en proportion de la population.

Nous dépensons beaucoup plus du double de ce que nous percevons sous forme de recette postale, afin de pourvoir la population de l'île de bureaux de poste et d'assurer la distribution régulière des malles.

M. PERRY : L'honorable directeur général des postes a faiblement tenté de défendre le gouvernement. De fait, si c'est la ligne de conduite qu'entend suivre le gouvernement, pourquoi ne discontinuerait-il pas l'exploitation de l'intercolonial et des voies ferrées de l'île du Prince-Edouard ?

M. DAVIES (I. P.-E.) : Pourquoi le gouvernement ne ferme-t-il pas également les canaux sur lesquels nous perdons \$200,000 par année ?

M. PERRY : Pourquoi ne pas opérer pour la même raison quelque retranchement dans la Colom-